

DEMANDE DE SCOLARISATION SPÉCIALE

Selon la procédure cantonale en vigueur.

AUTORITÉS CANTONALES COMPÉTENTES :

 ne.ch RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL	Office de l'enseignement spécialisé (OES) Rue de l'Écluse 67 2001 Neuchâtel ☎ 032 889 89 11
 JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA	Service Intégration du Service de l'enseignement Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont ☎ 032 420 54 10
 Kanton Bern Canton de Berne	Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) Rathausgasse 1 3011 Berne ☎ 031 633 42 83



ÉCOLE SPÉCIALISÉE DU CERAS

Rue du 12-Septembre 11
2300 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 967 97 17
032 967 97 18

✉ es.ceras@ne.ch

www.ceras.ch



Centre régional d'apprentissages spécialisés

Berne | Jura | Neuchâtel



École spécialisée

Unité scolaire, éducative et de traitement

novembre 2015

POUR QUOI ?

Développer des compétences dans le respect des situations particulières.

Permettre à chaque élève d'élaborer un projet scolaire et de formation professionnelle adaptés à sa situation.

Viser une intégration sociale et professionnelle à long terme.

POUR QUI ?

Enfants en âge de scolarité obligatoire, d'intelligence normale, avec un diagnostic reconnu et qui au vu des difficultés rencontrées ne sont plus en mesure de fréquenter l'école régulière.

Les élèves sont tous au bénéfice d'une décision de l'autorité cantonale compétente.

Principaux diagnostics

Troubles du langage et des apprentissages type "dys"

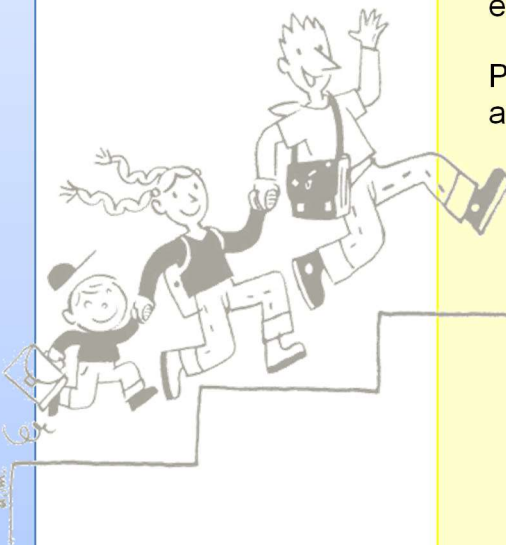
- Dysphasie
- Dyslexie
- Dysorthographe
- Dyscalculie
- Dyspraxie

Handicap moteur ou physique

IMC, myopathie ou maladies neuromusculaires, post AVC ou traumatisme crânien

Autres pathologies associées à des troubles d'apprentissages

- Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité
- Épilepsie



COMMENT ?

Proposer une scolarité différenciée centrée sur les besoins de l'élève en tenant compte des compétences et du rythme de travail propre à chaque élève.

Programme pédagogothérapeutique individualisé et adapté, prise en charge interdisciplinaire

- ✓ Enseignement spécialisé (12 classes à effectif réduit)
- ✓ Orthophonie,
- ✓ Ergothérapie,
- ✓ Physiothérapie,
- ✓ Accompagnement éducatif
- ✓ Psychothérapie (CNPea)
- ✓ Psychomotricité (CEPM)

Collaboration avec les familles et les réseaux extérieurs.